

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU DIMANCHE 9 NOVEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le neuf du mois de novembre à dix heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique en Mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel REYNAUD, Maire.

PRÉSENTS : Mme et MM REYNAUD Jean-Michel, GUY Philippe, SALLIÈRE Robert, CHAPPEL Michel, OLIVIERI Jérôme, OLIVIER Pascal, DUSSUD Alain, GORRE Alfred.

ABSENT : LE BIEZ Marie-Sophie (procuration à GUY Philippe)
WAX Nicolas (procuration à REYNAUD Jean-Michel)
PERNET Florian

SECRETÉAIRE DE SÉANCE : GUY Philippe

ORDRE DU JOUR

- Décisions modificatives
- Subvention à l'association des licenciés de SOMFY
- Remboursement emprunt
- Acquisition tracteur
- Emprunt tracteur
- Transport scolaire : bénévoles
- Voyage scolaire
- Tranchée à la Tour
- Dématérialisation des actes
- Convention avec le Comité des Fêtes
- Questions diverses

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à : 10 heures.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 19 septembre 2014.
Le compte-rendu ne suscite aucune remarque et est approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire propose de modifier, pour une meilleure cohérence, l'ordre dans lequel seront présentés les différents sujets.

ACQUISITION D'UN TRACTEUR

M. le Maire rappelle que l'engin communal actuel a 15 ans, qu'il est peu maniable et que son poids abîme fréquemment la voirie communale. Le choix s'est porté sur un tracteur pour plus de maniabilité et pour parer à la défaillance du tractopelle.

Parmi les différentes offres reçues, il a été décidé de retenir la proposition de l'entreprise Glairon-Mondet : il s'agit d'un tracteur neuf (ayant servi uniquement à la démonstration) équipé d'une étrave et de chaînes. Le montant du devis est de 63 704€HT.

Le fait que le tracteur soit neuf permettra de récupérer la TVA. Avec la subvention du Conseil Général, il restera à la charge de la commune un peu plus de 30 000€.

M. A. GORRE fait remarquer que ce tracteur pourrait être mis à la location pour les particuliers. Cette proposition est à étudier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'achat de ce tracteur.

EMPRUNT TRACTEUR

M. le Maire et M. P. GUY informent le Conseil Municipal que le financement du tracteur devra passer par le recours à l'emprunt. Le Crédit Mutuel propose un prêt de 75 000€ sur 7 ans à un taux fixe de 2%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de recourir à l'emprunt pour l'acquisition d'un tracteur et autorise Monsieur le Maire à contracter un emprunt de 75 000€.

REMBOURSEMENT EMPRUNT

M. P. GUY explique que le maire précédent avait contracté un prêt relais FCTVA pour l'école d'un montant de 70 000€. Le Crédit Mutuel, plutôt que de rééchelonner un crédit qui n'avait pas lieu d'être, a proposé le remboursement de celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de rembourser cet emprunt en 2 fois : 30 000€ cette année et 40 000 l'année prochaine.

DÉCISIONS MODIFICATIVES

M. P. GUY expose les modifications qu'il faut apporter au budget :

Décision modificative n° 1

Il s'agit d'utiliser le supplément de la coupe de bois pour ajuster les charges de personnel.

Libellé	Articles	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
FONCTIONNEMENT			
Coupes de bois	7022	5 300,00 €	
Personnel titulaire	6411		5 300,00 €

Décision modificative n° 2

Il s'agit du financement de l'achat du tracteur par un emprunt.

Libellé	Articles	Recettes	Dépenses
INVESTISSEMENT			
Emprunt	1641	75 000,00 €	
Matériel de transport	2182		75 000,00 €

Décision modificative n° 3

Il s'agit de diminuer les dépenses de travaux pour rembourser l'emprunt et ajuster le coût du tracteur.

Libellé	Articles	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
INVESTISSEMENT			
Immobilisations en cours	231	31 644,80 €	
Emprunts	1641		30 000,00 €
Matériel de transport	2182		1 644,80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ces décisions modificatives.

SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES LICENCIÉS DE SOMFY

M. le Maire rappelle la situation : l'entreprise SPIREL a été vendue pour 1€ symbolique par le groupe SOMFY à l'entreprise CHAPEL. Entreprise qui peu de temps après a fermé l'usine.

Les salariés se sont à 95% constitués en association pour faire annuler la vente qu'ils considèrent comme injustifiée (leur usine ne rouvrira pas) et bénéficier ainsi d'un plan social plus avantageux. Ils demandent un soutien moral et financier.

M. A DUSSUD fait remarquer qu'il s'agit d'une subvention non prévue.

MM. J. OLIVIERI et A. GORRE pensent que le soutien de l'emploi dans la vallée est plus du ressort du Syndicat de Pays et des Communautés de Communes.

Il est décidé d'attendre les positions du Syndicat de Pays et des Communautés de Communes pour voter une subvention.

TRANSPORT SCOLAIRES : BÉNÉVOLES

M. P. GUY informe le Conseil Municipal que 8 enfants de maternelle font les trajets avec le bus scolaire. Il précise que la charte du Conseil Général de la Savoie, stipule qu'il faut un adulte accompagnant pour 7 enfants de maternelle, sous peine de voir le transport scolaire supprimé. Il énonce que la charte nationale spécifie que le recours à des bénévoles est possible.

Cette situation est valable principalement sur les trajets du matin et du soir (de nombreux élèves déjeunant à la halte-garderie).

Il est proposé, dans un premier temps, de prévoir une réunion avec les parents d'élèves puis si besoin est de faire appel à d'autres bénévoles.

VOYAGE SCOLAIRE

M. P. GUY fait part au Conseil Municipal d'une demande de financement de la part des enseignants d'Albiez-Montrond pour des classes de découvertes.

Etant donné, le contexte de restriction budgétaire, le Conseil Municipal propose de demander aux enseignants d'envisager un voyage scolaire tous les 2 ans plutôt que chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de participer au financement du voyage scolaire à hauteur de 1 530€ sous réserve que le voyage ait lieu.

TRANCHÉE À LA TOUR

M. le Maire présente au Conseil Municipal la demande des familles PELLICIER, qui souhaitent s'installer à la Tour, pour des travaux d'enfouissement de la ligne électrique.

M. le Maire rappelle que la ligne aérienne actuelle est obsolète (voire dangereuse). L'ouverture de cette tranchée permettrait d'enfouir également l'eau et le téléphone. La commune n'aurait à sa charge que la réalisation de cette tranchée (pour un coût estimé d'environ 1 000€).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de faire réaliser cette tranchée à la Tour.

DÉMATÉRIALISATION DES ACTES

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 1 contre (J. OLIVIERI) après en avoir délibéré :

- décide de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- décide de faire procéder à l'automatisation des échanges par l'utilisation de la plateforme BL-Echanges Sécurisés (Société BERGER-LEVRAULT)
- donne au Maire toutes les autorisations nécessaires à la mise place de la télétransmission.
- autorise le Maire à signer la convention à passer avec Monsieur le Préfet de la Savoie
- choisit le dispositif BL Echanges Sécurisés (Société Berger-Levrault - homologuée par le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales) comme opérateur et désigne Madame MOLLARET Marie-Christine, responsable de la télétransmission.

CONVENTION AVEC LE COMITÉ DES FÊTES

M. le Maire présente au Conseil Municipal la convention d'objectifs et la convention d'occupation temporaire, documents préparés en accord avec le Comité des Fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, par 9 voix pour et 1 abstention (A. DUSSUD, président du Comité des Fêtes), Monsieur le Maire à signer ces conventions.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Fête de Noël
M. le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du Comité des Fêtes pour organiser un spectacle lors du goûter de Noël dont le coût (à la charge de la commune) avoisinerait les 350€.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de prendre en charge ce spectacle.
- ✓ Achat de matériel
M. le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du Comité des Fêtes qui souhaiterait que la commune fasse l'acquisition de modules praticables (estrade-scène) pour un coût d'environ 2 500€.

Il est proposé de faire appel aux communes avoisinantes qui disposent ce matériel pour un prêt ponctuel en attendant que la commune en fasse l'acquisition.

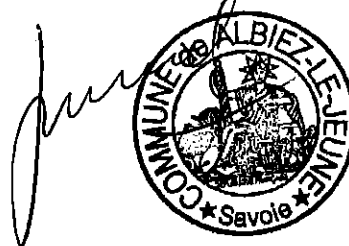
- ✓ Contrat Enfance Jeunesse
M. P. GUY informe que la garderie d'Albiez-Montrond et la CAF (caisse d'allocations familiales) vont signer un nouveau contrat au 1^{er} janvier 2015.
À cette occasion, une nouvelle convention sera établie entre les 2 Albiez.
- ✓ Navette du mercredi (période hivernale)
La mise en place de cette navette n'est pas envisageable cette saison : manque d'accueil (bar fermé...)

La séance est levée à 12 h 25.

Le secrétaire de séance
Philippe GUY



Vu pour affichage le 13 novembre 2014
Le Maire
Jean-Michel REYNAUD



Les membres du conseil municipal